

Propositions de relance et de développement des PME en croissance et des ETI



Pour accompagner la relance et le développement de PME en croissance et en faire des ETI de demain, le Conseil Supérieur présente deux séries de propositions :

- › Des mesures de soutien pouvant avoir un effet immédiat ;
- › Des mesures, considérées comme nécessaires, mais dont la mise en œuvre et l'efficacité s'inscrivent à moyen et long terme.



Mesures de soutien à effet immédiat



Simplification en vue d'une harmonisation européenne

Dans de nombreux domaines, la France a mis en place des législations plus contraignantes que les règles communautaires prévues, créant de fait une concurrence supplémentaire pour les entreprises françaises par rapport à leurs concurrents européens.

Tel est le cas par exemple en matière de RSE (*par exemple inexistence de pénalités en cas de reporting non adéquat dans d'autres pays*).

Ces contraintes supplémentaires pèsent :

- › Non seulement sur les entreprises car elles impliquent du temps à y consacrer et représentent donc un coût indirect, non réinjectés dans le développement de l'activité ;
- › Mais aussi sur l'Etat, qui doit mettre en œuvre des démarches, des contrôles et représentent un coût dont le bénéfice reste à démontrer.

Il est proposé de simplifier la transposition en France de dispositions européennes et d'éviter la surtransposition afin de placer les entreprises françaises sur un marché plus concurrentiel.

Par ailleurs, la complexité de mise en œuvre de certains dispositifs, notamment fiscaux et sociaux, dans l'objectif de faciliter la croissance des entreprises peut s'avérer contreproductive. Celles-ci sont souvent contraintes de mobiliser du personnel, voire d'embaucher, pour satisfaire leur mise en œuvre, les contrôles inhérents, etc. Le surcoût engendré par la complexité administrative est d'autant plus important pour les PME de croissance et les ETI qu'elles ne délèguent pas ces missions à des conseils extérieurs, contrairement aux TPE.

Il est important de veiller à la simplicité de mise en œuvre des mesures prises par l'Etat et ses entités afin que celles-ci puissent avoir l'effet escompté et non pas, un désintérêt des entreprises en raison de la complexité des mesures décidées.

Financement des entreprises

Afin de réduire les délais de paiement dans la sphère publique, il est proposé de mettre en place une **garantie de l'Etat sur les créances publiques**. En cas de non-paiement de l'entreprise par un acheteur public au terme du délai de paiement, l'Etat (via Bpifrance ou la banque des territoires) se substituerait à ce dernier afin de payer l'entreprise et lui éviter des difficultés financières.

Soutien à l'investissement

Il est proposé de **rétablir un taux plus faible d'impôt sur les sociétés (IS) si les bénéfices sont conservés dans l'entreprise pour investir ou pour innover**. En cas de remise en cause du projet et de distribution de dividendes, l'entreprise serait alors surtaxée.

Formation/Attractivité = communication

Les opportunités professionnelles qu'offrent les PME et les ETI sont nombreuses ; technicités des emplois, transmission de savoirs, évolution professionnelle, épargne salariale, implication des salariés dans la vie de l'entreprise, etc.

Trop petites pour mettre en place un plan de communication d'ampleur sur leur potentiel et les valeurs qu'elles véhiculent, à l'instar des grandes entreprises, ces entreprises restent souvent méconnues. Elles souffrent d'un manque d'attractivité, notamment chez les jeunes diplômés, plus enclins à intégrer des grandes entreprises.

Par ailleurs, les PME en croissance et les ETI, notamment dans le secteur industriel, ont des besoins de recrutement spécifiques, souvent difficiles à satisfaire par les formations aujourd'hui proposées et promues.

L'Etat peut jouer un rôle dans la communication sur le potentiel des PME en croissance et des ETI afin :

- › D'encourager des jeunes à s'orienter vers des formations avec des débouchés et perspectives intéressantes au sein de ces entreprises ;
- › D'attirer des talents, des investisseurs, etc. indispensables pour leur développement.

Il est proposé de mettre en place une campagne nationale autour de PME en croissance et d'ETI emblématiques.

Cette campagne nationale serait également **l'occasion pour l'Etat de relayer des dispositifs et actions qu'il a mis en place** ces dernières années pour soutenir ces entreprises et les rendre plus attractives, par exemple :

- › Le VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) ;
- › Les RUI (Référénts Uniques pour les Investissements).

Ces entreprises ayant un ancrage territorial important, un relai de cette campagne nationale au plan local est indispensable.

Stabilité fiscale

L'instabilité constante de la législation, notamment au plan fiscal, a pour conséquence de plonger les chefs d'entreprise dans une incertitude ne leur permettant pas d'avoir une vision et une stratégie d'entreprise à moyen terme.

D'avantage préoccupées par la sécurisation de leur modèle économique que par le développement de leur entreprise, les PME en croissance et les ETI subissent plus sévèrement ces changements, que les grandes entreprises.

Il est proposé qu'en cas de changement d'une disposition fiscale dans un délai (*3 ans par exemple*), soit mise en place une période durant laquelle les mesures sont figées pour ne pas remettre en cause la situation des entreprises ayant appliqué précédemment ces dispositions.

Des mesures nécessaires à moyen et long termes

Pour soutenir le développement des PME en croissance et des ETI, d'autres dispositions sont également nécessaires. Leur mise en œuvre sera plus longue et coûteuse et leur efficacité appréciée à plus longue échéance.

Ces mesures sont notamment :

- › **D'ordre social**, telles que réduire le coût du travail, la lourdeur de la gestion du social et des licenciements, relever le plafond des aides à l'emploi car ces entreprises font souvent appel à des compétences techniques avec des niveaux de salaires plus élevés, instaurer des aides à l'embauche de cadres experts sur certaines fonctions sensibles (digital, international, R&D notamment), par exemple en créant un crédit d'impôt digital (*voir autre proposition du CSOEC sur ce point*), encourager la formation continue des chefs d'entreprise en stratégie, management et langues ;
- › **D'ordre fiscal**, telles que la baisse des impôts dits de production, l'harmonisation de la fiscalité au plan européen, l'assouplissement des conditions d'application de certains dispositifs en levant le frein lié à la PME communautaire (*par exemples pour la réduction d'impôt pour souscription au capital de PME ou en cas d'augmentation du capital, le remboursement immédiat de la créance de CIR, etc.*), le rétablissement et le renforcement du crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale en vue d'exporter ;
- › **D'ordre juridique**, telles que l'extension à des sociétés non cotées du recours à des administrateurs indépendants ;
- › **D'ordre éducatif**, telles que le développement de l'apprentissage, la promotion de certaines filières de formation, la revalorisation de la valeur travail et son impact sur l'Economie ;
- › **D'ordre territorial**, telles que le développement de l'aménagement et des voies d'accès des zones industrielles et artisanales en lien avec les collectivités territoriales.

Pour accompagner les entreprises en croissance, il est également proposé de relancer des dispositifs de conseils, tels que les FRAC (fonds régionaux d'aide au conseil) avec une approche par filière.